

NOM, Prénom :

Classe :

Histoire :

1) Comment le roi Louis XIV a-t-il mis en place une « monarchie absolue de droit divin » ?

Document n°1 : Extraits des Mémoires pour l'instruction du dauphin

(texte signé par Louis XIV en 1666).

« Toute puissance, toute autorité résident dans la main du Roi. Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos États nous appartient. Les rois sont seigneurs absolus. Dieu, qui a donné des rois aux hommes, a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants, se réservant le droit d'examiner leur conduite. La volonté de Dieu est que quiconque est né sujet obéisse totalement au Roi. Si mauvais que puisse être un prince, la révolte de ses sujets est toujours infiniment criminelle.

[...] A partir de ce moment (en 1661), je commandai aux quatre secrétaires d'Etat de ne plus rien signer du tout sans m'en parler ; au surintendant de même, et qu'il ne fit rien aux finances sans être enregistré dans un livre où je puisse voir à tout moment, l'état des fonds et des dépenses. Je résolus de ne point prendre de premier ministre. [...] Il fallait faire connaître mon intention de ne pas partager mon autorité ».

1/ La « Monarchie absolue de droit divin » :

- D'après le doc.1, pourquoi Louis XIV se considérait-il comme un « roi absolu » ?

.....
.....
.....

- Pourquoi Louis XIV se considérait-il comme un « roi de droit divin » ?

.....
.....
.....

- A partir de 1661, de quelle manière Louis XIV a-t-il décidé de gouverner son royaume ?

.....
.....
.....

Document n°2 : Extraits de l'édit de Fontainebleau, 1685.

« Nous voyons que la plus grande partie de nos sujets de la Religion Réformée [Protestante] ont finalement embrassé d'eux-mêmes la religion catholique. L'exécution de l'édit de Nantes nous semble donc aujourd'hui inutile.

Article 1er : Nous voulons que tous les temples de la religion réformée soient démolis.

Article 2 : Nous défendons à nos sujets de la religion réformée de s'assembler où que ce soit pour faire l'exercice de cette religion. »

2/ La Révocation de l'Edit de Nantes :

- Rappel révisions : Que s'est-il passé en France en 1598 ?

.....
.....
.....

- D'après le doc.2, quelle décision a été prise par Louis XIV en 1685 ?

.....
.....
.....

Document n°3 : Le marquis de Vauban critique la Révocation (1689).

« La révocation de 1685 [l'édit de Fontainebleau] a causé beaucoup de maux à l'État. Ceux qu'il a causés sont la désertion de cent mille protestants de toutes conditions, sorties du royaume, qui ont emporté avec elles plus de trente millions de livres d'argent ; la perte de nombreux artisans qui attiraient en France un argent considérable de toutes les contrées d'Europe. Il a aussi grossi les flottes ennemies de huit à neuf mille matelots et les armées ennemies de cinq à six cents officiers et de dix à douze mille soldats. »

- D'après le doc.3, quelles ont été les conséquences de cette révocation ?

.....
.....
.....

Document n°4 : Qui vivait à Versailles ?

En 1682, Louis XIV s'installe définitivement à Versailles. Le Roi y tient son gouvernement. Il y est entouré de sa famille et de sa cour : des membres de la grande noblesse ou autres personnages importants du royaume (artistes, haut clergé...). Ils vivent tous dans le palais ou dans la ville de Versailles. Chaque courtisan et courtisane doit respecter l'étiquette, c'est-à-dire l'ensemble des règles de conduite (gestes, paroles, vêtements...) fixées par le Roi sous peine de disgrâce.

3/ Le palais de Versailles et la Cour :

- D'après le doc.4, quand Louis XIV s'est-il installé au château de Versailles ? Avec qui s'y est-il installé ?

.....
.....
.....

- A Versailles, qu'est-ce que « l'étiquette » ? Pourquoi fallait-il la respecter ?

.....
.....
.....

4/ Un Artiste de Versailles (recherche Vikidia) :

- Choisissez un de ces trois artistes (entrouvez). Présentez-le et expliquez quelle était sa fonction au château de Versailles.

André le Nôtre Jean-Baptiste Lully Molière

.....
.....
.....
.....
.....

Document n°6 : Extrait du *Journal d'un curé de campagne* (1693).

« Le dernier des malheurs fut que la moisson fut entièrement manquée. Et comme le pauvre peuple était épuisé tant par les fréquentes demandes de Sa majesté que par ses contributions de guerre exorbitantes, il devint dans une telle pauvreté qu'on peut appeler *famine*. Heureux, ceux qui pouvaient avoir un peu de seigle pour en faire du pain et en manger la moitié de leurs besoins. »

5/ Les Conditions de Vie du Peuple français :

- A la même époque, quelles étaient les conditions de vie des Français qui ne vivaient pas à Versailles ?

.....
.....
.....
.....